

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 7

Artikel: Nos professions : un appel urgent pour avoir plus d'aides familiales

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A travail égal, IV. salaire égal

Fin de l'enquête de Marie-Louise LANDRY

A quoi en est, en Suisse, le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale, principe déclaré « particulièrement important et urgent », en 1919 déjà ? Depuis lors, le nombre des travailleurs n'a fait que croître, mais il y a proportionnellement moins de femmes au travail. Elles sont simplement devenues plus visibles.

Sur la base d'une enquête approfondie (statistiques, études, contrats collectifs, enquêtes, entretiens avec des patrons et des chefs du personnel), Mlle Landry estime que, dans l'ensemble, on considère encore comme normal, pour un travail sensiblement égal, un rabattement de 25 % à 30 % pour les ouvrières. Voyons d'autres catégories :

Voici quelques exemples tirés d'une enquête minutieusement faite en 1956 par la Société des Employés de Commerce :

	par mois en moyenne
Un comptable	Fr. 970,—
Une comptable	Fr. 820,— (—16 %)
Un correspondant	
en plusieurs langues	Fr. 940,—
Une correspondante	Fr. 780,— (—17 %)
Un facturiste	Fr. 800,—
Une facturière	Fr. 580,— (—25 %)
Un caissier	Fr. 1000,—
Une caissière	Fr. 700,— (—30 %)
Un vendeur com. dét.	Fr. 780,—
Une vendeuse	Fr. 530,— (—32 %)

Les contrats collectifs concernant le travail et le traitement du personnel de banque nous donnent également quelques indications précieuses :

Employé catégorie C (par mois maximum)	Fr. 1150,—
Employée	Fr. 825,— (—29 %)
Employé catégorie D	Fr. 1300,—
Employée	Fr. 950,— (—27 %)
Employé catégorie E, fondé de pouvoir n'existe même pas pour les femmes.	
Contrat collectif de l'Association vaudoise des détaillants en textile :	
19 ans, 3 ans dans la même branche, appr. comm. pers. masculin	Fr. 370,—
féminin	Fr. 340,— (—9 %)
25 ans, 8 ans dans la branche, appr. comm. pers. masculin	Fr. 590,—
féminin	Fr. 470,— (—21 %)
30 ans, 12 ans dans la branche, appr. comm. pers. masculin	Fr. 660,—
féminin	Fr. 530,— (—20 %)

La situation est semblable dans les services publics et dans l'administration, aussi bien, avec quelques différences peu sensibles, à la Confédération, au Canton ou à la Commune. Prenons l'exemple de l'Etat de Vaud qui pour son personnel a admis le système des classes.

La classe I, étant celle du traitement le plus élevé.

Un pharmacien I est colloqué en classe 3	
Une pharmacienne I est colloquée en classe 9 (différence 200 fr. par mois)	
Un instituteur primaire est colloqué en cl. 15	
Une institutrice prim. est colloquée en cl. 19 (différence 170 fr. par mois)	
Infirmier-chef Hôp. cant. est coll. en cl. 17	
Infirmière-chef de division est coll. en cl. 22 (différence 200 fr. par mois)	
Un éducateur à Vennes est colloqué en cl. 17	
Une éducatrice à Vennes est coll. en cl. 24 (différence 270 fr. par mois)	
L'écart général varie de 2 à 11 classes en moyenne.	

Dans les industries, l'écart est sensible également, en moyenne 2 fr. de l'heure et 3 fr. pour les hommes.

Certaines professions heureusement, mais bien rares, semblent arriver, non pas certes à une égalité, mais à un écart moins considérable : c'est, paraît-il, le cas de l'hôtellerie, de l'horticulture, la coiffure, dont l'abattement pour les salaires féminins est de l'ordre de 10 %.

Il faut donc bien qu'aux yeux des employeurs, il existe des éléments importants qui minimisent le travail de la femme, faute de quoi, nous serions en droit de considérer que la main d'œuvre féminine est une main-d'œuvre à bon marché.

Il existe certes des arguments dont la valeur est plus ou moins discutable.

Leurs arguments

Tout d'abord, reconnaissons-le, la femme en général a une formation professionnelle moins poussée que l'homme et dans l'ensemble une moins longue expérience professionnelle. Trop souvent les femmes considèrent le travail comme un salaire d'appoint, leur permettant de vivre en attendant le mariage, ou plus tard comme moyen de combler quelques brèches du budget familial. Elles n'ont donc pas le goût de se perfectionner davantage, ce qui explique en partie le fait qu'elles restent dans les emplois les plus mal payés.

La fidélité à l'employeur, si j'ose m'exprimer ainsi, joue en défaveur de la femme. En moyenne, me citait-on dans une usine, les hommes restent quatorze ans, les femmes deux à trois ans seulement.

La masse des femmes qui travaillent est donc une masse mouvante qui coûte plus cher à l'employeur.

L'absentéisme joue également un rôle, mais bien moins grand qu'on se plaît à le relever. Dans une usine vaudoise qui occupe 1800 ouvriers environ et 40 % de femmes, on m'assurait que les absences des hommes et des femmes s'équilibrent. De même dans l'administration fédérale et parmi les employés des PTT. Ce sont évidemment les femmes mariées qui manquent le plus, qui doivent mener de front leur ménage et leur travail professionnel.

On relève aussi que la femme en Suisse prend sa retraite plus tôt que l'homme et charge ainsi financièrement la caisse de retraite. Mais on oublie souvent de rappeler que pour les femmes célibataires — et nous avons vu qu'elles sont la majorité — les caisses n'ont pas à supporter la charge aux survivants et ceci doit bien équilibrer cela.

Nous laisserons de côté des généralisations faciles du genre de celles-ci : La femme a moins d'initiative, elle s'adapte moins facilement, elle est plus consciencieuse, plus rapide et plus habile, pour examiner le grand argument des adversaires du principe « Travail égal, salaire égal » : l'homme doit fonder et entretenir une famille. Vais-je vous étonner en déclarant qu'il s'agit là, à mon sens, d'un côté purement social et qui n'a rien à faire avec la question du travail égal ? On récompense le travail d'un individu, d'une femme ou d'un homme, le travail qu'il accomplit à lui seul, par sa seule force, sa seule intelligence et sa seule tenacité.

Notons également que les femmes célibataires assistent souvent des proches, leurs parents en particulier, et qu'elles coopèrent

à la tenue du ménage, sans toucher pour cela aucune indemnité. Il faut en tout cas tenir pour désuète l'idée charmante que les femmes ont de moindres besoins que les hommes et peuvent par conséquent se tirer d'affaire avec un salaire plus faible.

Ce n'est pas parce qu'elle est mieux préparée qu'un homme à se débrouiller dans son ménage que la femme doit être pénalisée doublement : moins payée et davantage de travail à la maison. Je ne suis cependant pas sans avoir réfléchi longuement à la question du salaire et de la famille. Et je pense qu'une distinction nette, beaucoup plus nette que jusqu'à maintenant, doit être faite entre le salaire équitable (qui ne saurait être différent s'il s'agit d'un homme ou d'une femme) et la fonction sociale du père ou de la mère de famille à qui de toute évidence doit être réservée une part nettement supplémentaire du salaire, part que j'appellerai salaire social.

Confiance au Conseil fédéral

Et maintenant, si nous nous plaçons sur un plan plus élevé, examinons rapidement quels seraient pour l'économie suisse les effets de l'adoption du principe : salaire égal pour travail égal. Je n'ai pas la prétention de porter un jugement, mais je pense qu'il ne faudrait pas non plus scier la branche sur laquelle nous sommes assises plus ou moins confortablement. On peut se demander en effet si un ajustement des salaires féminins n'aurait pas des réper-

cussions sérieuses sur les salaires en général, et par contre-coup sur les prix de revient. Il ne faut pas oublier que l'industrie suisse doit faire face à la concurrence étrangère. Si ces facteurs ont moins d'importance dans la période de prospérité actuelle, il n'en reste pas moins qu'ils constituent un point avec lequel il faut compter. Cependant, de l'avis de plusieurs patrons, chefs de personnel, cette adaptation doit pouvoir se faire, sans dégâts, à condition d'être appliquée graduellement partout où les circonstances le permettent.

Je pense d'autre part que nous pouvons faire confiance au Conseil fédéral : s'il recommande l'application du principe, c'est qu'il estime avec preuves à l'appui, qu'elle ne pèserait pas trop lourdement sur l'économie suisse.

*

L'égalité du salaire entre hommes et femmes relève des efforts faits en vue d'établir la justice sociale. On ne pourra supprimer totalement les écarts de rémunération injustifiés, car la formation des salaires dépend toujours de facteurs économiques. Cela n'empêche qu'on peut tendre à une équité de plus en plus grande. A une époque où le sens social est vif, les inégalités notables qui subsisteraient encore ne peuvent rester cachées et doivent être éliminées.

NOS PROFESSIONS

Un appel urgent pour avoir plus d'

AIDES FAMILIALES

Bien que nous ayons déjà présenté cette profession dans notre numéro du 19 novembre 1960, les aides familiales sont si précieuses, nous en avons un si grand besoin, que nous reprenons le sujet en répondant à quelques-unes des questions qui font hésiter certaines jeunes filles.

Est-ce donc une profession rébarbative ?

Nullement. Celles qui l'exercent sont pleines d'enthousiasme. Dès qu'elles arrivent dans une famille qui a besoin d'une aide, parce que la mère est tombée malade ou qu'elle est surmenée, ou encore parce qu'un nouveau bébé est venu au monde, elles sont immédiatement empoignées par l'urgence et l'intérêt de leur tâche qui présente chaque fois des aspects nouveaux et un intérêt humain inépuisable. Tantôt, il faut donner des soins à de petits enfants, ou à une personne âgée, tantôt, il faut secourir et former une ménagère faible ou inexpérimentée. Toujours il faut jouer le rôle d'un agent qui empêche la dispersion des membres de la famille.

Est-ce une profession de préparation longue et difficile ?

Non pas. Sans doute, l'aide familiale doit-elle être douée de qualités très variées, dont les premières sont la discrétion et le tact. Mais la formation peut être acquise d'une façon très sérieuse, soit à Fribourg, à l'Ecole d'aides familiales, rue de Morat, soit à Neuchâtel, à « La maison Claire », 40, rue de la Côte. Les cours théoriques durent 6 à 7 mois, les stages,

6 mois. Pour celles qui n'auraient pas les moyens de payer leur écolage, de nombreuses possibilités de bourses existent. Les conditions de travail sont normales et réglées par un contrat-type. L'aide familiale est indépendante, elle ne loge pas dans la famille qui l'occupe.

Le travail est-il astreignant ?

Non, puisque les modalités du travail sont variées : on est occupé à l'heure, à la demi-journée, à la journée entière, selon les cas, et selon qu'on dépend du Service catholique d'aides familiales, de l'Association genevoise des aides familiales protestantes ou des aides familiales pour tous.

Le premier service d'aides familiales a été créé, en Suisse romande, en 1944 déjà et cependant, on n'a jamais disposé d'un nombre suffisant d'aides.

Serait-ce une indication que ce travail ne plaît pas ?

Au contraire. La pénurie résulte du fait que les aides, jeunes ou moins jeunes, sont si compétentes dans toutes les activités ménagères ou familiales, qu'elles se marient très rapidement. Voilà le secret de ce mystère !

Une enquête auprès de soixante jeunes sur

LEURS LOISIRS, LEURS DÉSIRS

La nécessité de se préoccuper des loisirs est née de l'industrialisation et elle est d'autant plus impérieuse que les heures de travail diminuent.

Mlle Widmer a, comme travail de diplôme de l'Ecole d'études sociales de Genève, procédé à une enquête auprès de soixante jeunes gens (vingt apprentis, vingt garçons de course, vingt pupilles du tuteur général), avec lesquels elle s'est entretenue. Elle a d'autre part adressé un questionnaire plus bref à trois cents élèves des cours professionnels, posant des questions sur la situation de famille, sur l'argent de poche, sur le véhicule dont ils disposent, sur le cinéma, la danse, la musique, le sport. 35 % d'entre eux vont au cinéma une fois par semaine, les autres y vont deux ou trois fois, films policiers, d'espionnage ou de guerre, on comprend que ces jeunes gens ont besoin de 30, 50, 60, 80 ou 100 fr. d'argent de poche par mois, surtout avec les frais qu'entraîne l'entretien d'un véhicule motorisé et la pratique des sports (équipement et déplacements).

Par contre, la lecture est peu prisée, 40 %

lisent des livres, 40 % quelques journaux, 10 % des illustrés seulement.

On considère les cafés et les bars comme des lieux de rencontre, mais on n'aime guère les danses, la liste est trop restreinte, et le public peu sympathique ; les jeunes aimeraient disposer de salles de danse vastes et commodées pour eux. 90 % préfèrent la musique moderne, les classiques ennui.

Les centres de loisir sont en faveur ; à condition que l'animation soit dynamique et obtienne la discipline, les ateliers de travaux manuels doivent être dirigés par des hommes de métier et non des amateurs. Les centres de quartiers sont préférables à de grands centres, on s'y retrouve mieux entre camarades et l'animateur peut avoir des relations personnelles avec chaque membre.

Dans la discussion, on émet l'idée que le centre de quartier pourrait servir, dans la journée, à grouper les petits enfants dont la mère travaille au dehors, les pères et adultes pourraient aussi bénéficier avantageusement des ateliers, mais ce mélange des âges divers présente certains dangers.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Téléphone 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants

La question-express

Que pensez-vous, lorsque vous entendez ce qui suit (et c'est fréquent) ?

La mère : Minette, cours à la poste me chercher des timbres.

(Un silence)

La mère : Tu m'entends ?

Minette : (ennuyée) ooooooui.

La mère : Allons, dépêche-toi.

(Un silence)

La mère : Eh bien, y vas-tu ?

Minette : Je n'en ai pas envie.

La mère (câjolée) Tu me ferais si plaisir...

(Un silence)

La mère : (d'une voix prometteuse) Ecoute, Minette, si tu vas me chercher ces timbres, je te donnerai... du chocolat !

Et la fillette de prendre ses jambes à son cou.